

## Motion du département de sociologie

En 2018, lors de la mobilisation contre la loi ORE, des listes de noms ont été établies afin de restreindre le droit d'accès de personnels de l'université Jean-Jaurès à leur lieu de travail.

En tant que membres du département de sociologie, réunis en Assemblée Générale le 14 janvier 2020, nous exprimons notre stupéfaction et notre indignation quant à cette pratique de fichage politique absolument inacceptable. Nous affirmons notre solidarité envers les personnes ainsi discriminées.

Nous regrettons que ces faits n'aient pas été explicitement condamnés par la Présidence. De tels procédés portent atteinte aux personnes, aux collectifs, aux relations professionnelles et aux valeurs universitaires et génèrent une défiance envers l'appareil de gouvernance à toutes ses échelles.

Nous nous estimons collectivement victimes d'un préjudice du fait de telles violences institutionnelles, professionnelles, morales et politiques.

C'est pourquoi nous exigeons :

- que l'enquête demandée par la Présidente fasse la lumière sur toute la chaîne de responsabilités ayant conduit à la constitution et à l'utilisation de ces listes ;
- que des sanctions soient prononcées à l'encontre des personnes dont la responsabilité aura été établie ;
- que la transparence soit faite sur les usages et les droits associés aux dispositifs et outils technologiques utilisés à l'université et collectant des données personnelles (clé Salto, SCOUT...);
- que des dispositions soient prises pour que de telles pratiques ne se reproduisent plus dans l'établissement ;
- que les personnes qui ont été fichées ne subissent aucune conséquence et obtiennent réparations.

Motion votée à l'unanimité  
le 14 janvier 2020 en Assemblée Générale de département de sociologie.